

LA PAROISSE ST URSMER DE LOBBES AU XVI^e S ET SOUS L'ANCIEN RÉGIME

L'ÉGLISE SAINT-URSMER

D'après le chanoine Lemaire "De Karolingische Sint-Ursmarus Kerk te Lobbes. 1949.":

NEF: en 1530, l'église a subi une sorte de cure d'éclaircissement. Autant que possible, on a, à l'intérieur, mis de côté tout ce qui entravait la vue sur le choeur.

En premier lieu et surtout, disparut l'arc triomphal devant le transept oriental. Non seulement les arcs transversaux et les pilastres des murs extérieurs furent supprimés, mais même pour les piliers carrés, les angles furent brisés pour améliorer la vue. On fit la même chose pour les piliers intermédiaires. Car c'est encore un fait important: comme à Werden, il existait auparavant à Lobbes, une alternance de soutiens dans la nef. Les lourds piliers carrés alternaient avec des plus petits, également carrés, qui supportaient deux arcs intermédiaires en retrait d'une dizaine de centimètres sur l'arcade principale.

Quand ensuite, au XVI^e s on eut rendu octogonaux les piliers principaux, on trouva préférable de remplacer les petits piliers par de plus minces colonnes octogonales en pierre de taille avec soubassements et chapiteaux.

CRYPTE: les profils des soubassements et des chapiteaux montrent clairement que des colonnes datent de la première moitié du XVI^e s.

On retrouva en 1530, en restaurant un vieux mur, les restes de nombreux corps.



CRYPTIC DE L'ÉGLISE SAINT-OURSMEK.

E. PUTTAERT.

D'après S.Brigode "Les anciennes abbatiales et l'église carolingienne Saint Ursmer de Lobbes":

p.28: la charpente actuelle de la nef date du XVIe ou du XVIIe s

p.38: l'éclairage de la crypte est assuré uniquement par les trois petites fenêtres du chevet; leurs encadrements ont été refaits au XVIe s.

D'après Th. Lejeune, Tome XII D.R.S.A.P.C. "Monographie archéo-historique de l'Ancienne Abbaye de Saint-Pierre à Lobbes" pp 270-271: Après la translation du chapitre ... à Binche, ... substitution de l'arc ogive à l'arc plein-cintre dans le bas-côté droit et dans plusieurs fenêtres.

Etant donné la situation financière de Lobbes au XVe s, ces divers apports gothiques n'ont probablement pu se faire qu'au XVIe s et notamment l'arc gothique accolé au parvis (peut-être plus ancien).

On signale encore des travaux à l'église vers 1670 et en 1757. Restons en là pour le bâtiment.

Encore quelques indications sur l'église paroissiale. Le chapitre de Saint Ursmer est tenu à l'entretien du choeur et de l'église, ainsi qu'à la fourniture des ornements, c'est ce qui ressort de la conclusion d'un procès en 1444. Il devait aussi restituer la bancloche.

Les villages devaient contribuer à la réparation des clochers, objets d'utilité publique. En 1740, l'église possédait cinq cloches et deux petites, dont l'entretien incombait aux décimateurs.

Le patron (terrestre) de l'église était le chapitre de saint Ursmer, qui en était aussi le collateur (la collation est le droit de nommer le desservant de l'église).

L'église a compté jusqu'à 12 autels. Elle est le siège de trois confréries: des Trépassés, de saint Ursmer, de sainte Barbe.

Les herbes et fruits du cimetière reviennent au curé, ce qui devait donner lieu, au XVIIIe s, à contestation entre le mambour et le curé Claboteau, des discussions peu charitables.

Il était défendu de mendier dans l'église aussi bien que d'y faire l'aumône.

A part une cuve baptismale, un encensoir, quelques reliquaires, un petit ornement complet pour quatre officiants, une croix triomphale, et les fameuses pierres tombales dont celle de Guillaume Caulier, comparable au monument de l'évêque Réginard (1595-1600) abbé de Saint Laurent à Liège par le sculpteur Martin Fiacre, l'église Saint Ursmer n'a rien conservé du XVIe s comme patrimoine liturgique.

Avait-elle un lutrin, comme celui qui a été immortalisé par Boileau? c'est probable, l'abbaye en a eu un célèbre, en tous cas. Soulignons aussi qu'il n'y avait qu'UNE paroisse à Lobbes à cette époque.

LE CURÉ

Il serait bon, d'abord, de rappeler que le presbytère d'alors se situait sur un terrain compris dans l'angle de la rue Albert 1er et de la ruelle du Curé, qui rejoint en ligne droite la Place à la rue Albert 1er. Le bâtiment existe toujours.

Les devoirs du curé:

- Dire la messe une fois par jour,
- Administrer les sacrements,
- Veiller à l'exécution des legs pieux,
- Défendre l'usage des livres prohibés (y compris les Saintes Ecritures)
- Tenir les registres des testaments, donations, état civil et autres confidentiels,
- Assister aux comptes de fabrique,
- Prêcher la parole de Dieu.

La messe devait être dite dans le lieu destiné aux cérémonies religieuses. Le dimanche, la première messe se faisait en été à 6 heures, l'hiver à 7 heures. La grand'messe trois heures plus tard.

Il était interdit aux curés de se faire rétribuer pour l'administration des sacrements, visites des malades, célébrations des mariages. Seuls les enterrements doivent être payés (pour les indigents par la Table des Pauvres). La théorie ne cadrait pas avec la pratique, c'est ainsi qu'au XVIIIe s on avait installé des troncs sur les confessionnaux pour y recevoir une obole pascale, ajoutons qu'il n'est pas du tout sûr que le confessionnal était entré en usage au XVIe s, certaine peinture semble en témoigner, à cette époque le pénitent était pris à part par le confesseur derrière une simple grille.

En plus de ses obligations religieuses, le curé a un rôle fiscal: les dénombrements lui sont confiés, il est ainsi l'intermédiaire entre la population et les autorités, dont il publie les avis et les ordonnances,

à l'occasion du prône dominical. Les déclarations souvent imprécises entraînent une perception inéquitable, il faut dire que l'autorité classait les habitants dans des catégories trop larges qui couvraient toute une gamme de riches, aisés, de condition modeste, comme les paysans, par exemple, sous une seule rubrique.

Le catéchisme se donne le dimanche et les jours de fêtes, avant les vêpres, et en carême, tous les jours. Les adultes pouvaient y assister. Comme les garçons sont mis en apprentissage, et les filles en service, dès l'âge de huit ans, il était quelquefois difficile de les avoir tous présents, aussi le catéchisme se fréquentait-il pendant plusieurs années, jusqu'à la première communion à 13 ou 14 ans.

L'analphabétisme ralentissait l'étude du catéchisme, les élèves n'avaient le soutien que de leur mémoire auditive, ce qui exigeait une attention optimale de leur part. Souvent, il se résumait à apprendre par coeur: les prières, le symbole de la foi, les dix commandements de Dieu et les cinq de l'Eglise, les sept sacrements, les sept péchés capitaux, la formule de confession.

Sous le contrôle du curé, fonctionnaient l'école, la Table des Pauvres, la Fabrique d'église.

L'école était tenue par le marguillier (clerc), de la Toussaint à Pâques, et accueillait les enfants de 7 ans à 13/14 ans, on y apprenait aussi le catéchisme, à lire, écrire, chanter, compter.

Les deux sexes y étaient admis. Cet enseignement a subi une amélioration après le concile de Trente et il s'adressait désormais au plus grand nombre, quand les parents n'y mettaient pas d'obstacle. Les lisants payaient la moitié des écrivains, les pauvres émargeaient à la Table des Pauvres. Nos méthodes d'opérations arithmétiques ne remontent guère qu'aux environs de 1600.

Avant cette école paroissiale, Lobbes avait connu l'école collégiale du chapitre saint Ursmer.

L'école abbatiale avait continué très modestement, après l'abbé Léonius, elle enseignait la lecture, l'écriture, le latin, le chant pour former les petits chanteurs (duodeni) qui faisaient partie de la maîtrise. Ces écoles s'adressaient à un nombre restreint de garçons privilégiés ou doués. Pour les filles, il y avait des couvents de femmes dans la région.

En tous cas, la géographie n'était pas au programme, l'Amérique n'avait pas été découverte pour tout le monde, beaucoup n'en avait jamais entendu parler. La France et les autres pays d'Europe, les seuls à les faire connaître auront été les soldats de passage, qu'on aurait préféré ne pas connaître.

Le curé a dû loger dans l'école vers 1670, sans doute le presbytère était-il inhabitable à ce moment.

La Table des Pauvres.

Les biens des pauvres, résultant des donations et legs de la part des fidèles, étaient administrés autrefois par un mambour (comptable non rémunéré), conjointement avec le curé (sauf obstacle de la part de l'abbé). Le mambour nommé pour trois ans à la St Remy, par l'abbé ou le curé et les échevins (devait être confirmé par l'archidiacre de Hainaut), il devait prêter serment, fournir caution, et rendre tous les 3 ans le compte de ses recettes et dépenses.

On a conservé une liste de 41 pauvres du XVIIIe s, souvent des malades/handicapés physiques ou mentaux, sur une population totale d'environ 320 familles.

La Fabrique d'église (conseil d'administration des biens de l'église).

Ces biens avaient la même origine que ceux de la Table des Pauvres, ils consistaient en cens, rentes, revenus de terres et biens, dont le registre sera renouvelé en 1564. Ces biens se sont accrus de quatre rentes de 1578 à 1584. En 1500, on parle de 3 bonniers 2 journaux appartenant à la chapelle Ste Catherine.

Les comptes sont rendus par le mambour tous les 3 ans, en présence de l'abbé, de deux chanoines, du mayeur et des échevins, le curé était souvent tenu à l'écart illégalement par l'abbé. Ces auditeurs recevaient chacun 40 sous (en 1580), par la suite, l'abbé et les chanoines exigèrent jusqu'à 48 livres pour le premier et 30 livres à chaque chanoine.

A signaler aussi que, conformément au concile de Trente, les chanoines, en tant que patrons de l'église, n'avaient pas droit de s'ingérer dans les bénéfices des fabriques. La reddition des comptes donnait souvent lieu à des distributions de vin, contrairement aux prescriptions des autorités tant civiles que religieuses.

Enfin, en plus de toutes ces activités, les curés ont tenu des bestiaux (porcs, mouton, vache, cheval) jusqu'à la révolution, ils n'échappaient pas à la règle quasi générale.

Les revenus du curé.

Les rapports entre le curé et l'abbaye n'étaient pas souvent au beau fixe, bien qu'on jugera plus tard que: au XVIIe s, l'abbaye s'attribuait rarement la plus grande partie des dîmes.

Ainsi, en 1561, le curé doit faire requête à l'archevêque de Cambrai pour que l'abbaye fasse réparer la maison de cure.

En 1589, le curé réclame sa compétence sur la dîme de Lobbes, l'archevêque estima qu'il devait toucher 150 livres par an. Déjà en 1586, l'abbaye avait fait appel à Rome contre des décisions de l'archevêque de Cambrai.

Le 11 septembre 1589, les parties intéressées se rencontrèrent à Mons, pour discuter de la chose.

Les avantages dont bénéficiait le curé Berlenger étaient les suivants:

- une maison, chambre, étable, jardins et grand jardin contenant 1/2 bonnier.
- un autre jardin arboré à foin et regain contenant 2 journaux.
- un autre petit jardin devant la maison pastorale.
- 1 bonnier de prés en 2 pièces.
- 16 livres 17 sous de rente annuelle sur la pitance du monastère de Lobbes.
- 12 à 14 livres d'autres rentes à Lobbes.
- sur la dîme lui revenait 3 rasières de froment, 3 rasières de seigle, 1 muid d'épeautre, 1 muid d'avoine et une somme de 12 livres 16 sous.
- 1/4 de la dîme de Bienne-lez-Happart.
- les offertoires et oblations de l'église paroissiale.
- une portion de bois comme chaque bourgeois de Lobbes.

Aussi fut-il décidé qu'à l'avenir il recevrait une portion de 84 livres par an, payable en deux fois: moitié à l'échéance de Noël 1590, solde à la St Jean 1591, et par surcroît: double portion de bois et de paillon (celle-ci consistait au droit de mettre deux porcs à la glandée dans les bois de Lobbes, là où le bourgeois pouvait en mettre un). Mr VOS a donné ce texte en son tome II pp 573/574, n° 53 des annexes.

Cette double portion de bois et paillon fut mal digérée par les Lobbains, elle était contestée encore en 1715, mais rétablie par Liège le 29 janvier 1716,

par la suite il y aura encore contestations en 1742, 1744 jusqu'en 1761.

Du côté de la dîme de Bienne, il y eut démêlés avec le seigneur Dominique le Bouchel, en 1593. Le litige dure encore en 1595 et le curé profère contre le coadjuteur de l'abbaye de Lobbes des injures qu'il devra révoquer ensuite.

Les fidèles.

En principe, toute la population participait à la vie religieuse de la paroisse. On pouvait être excommunié simplement pour ne pas avoir rempli son devoir pascal. L'excommunication privait l'individu de l'exercice de ses droits, il lui était interdit, par exemple, de conclure un contrat sans avoir été réhabilité.

Les enfants suivent le catéchisme avec assiduité.

Les fêtes religieuses sont profanées par les bateliers et leurs aides, les chasseurs sont aussi incriminés. L'abbaye ne réagit pas, sans doute, parce que ces profanateurs lui sont utiles, les uns par les taxes qu'ils paient, les autres par les services qu'ils lui rendent.

Beaucoup d'éléments du texte ci-dessus ont été empruntés au texte de Mr Meunier sur la "Visite du doyen de Binche à Lobbes en 1740", paru dans Haut Pays de Sambre n° 8 de novembre 1987.

Les cloches.

Dans une région vallonnée, comme l'est celle de la Sambre, le sens le premier sollicité, quand on s'approche d'une agglomération, c'est l'ouïe.

De jour comme de nuit, les bruits résonnent dans la vallée, seuls peuvent les masquer un vent contraire, ou l'air humide, ou le brouillard. D'autres conditions atmosphériques, comme le gel, peuvent les amplifier.

Le son qui domine tous les sons, à l'exception du tonnerre, c'est celui des cloches, qui est si apte à susciter en nous des souvenirs heureux ou malheureux, un sursaut de courage ou l'abandon résigné.

Les cloches ont accompagné tous les grands moments de notre vie. Sonnerie solennelle, carillon des grandes fêtes, mariages et baptêmes, le sonneur triboulait comme il disait dans son jargon.

Nous avons aussi entendu sonner au mort, après chaque coup de battant, on donnait un coup de maillet alternativement sur deux autres cloches plus petites.

Le tocsin, avec son tintement accéléré de la grosse cloche annonçait incendies et guerres.

Comme beaucoup n'avait pas l'heure, la première sonnerie du matin donnait le signal du départ au travail. Le soir la cloche de retraite prévenait qu'il était temps de rentrer chez soi.

Les protestants haïssaient les cloches, symbole de la sujétion à L'Eglise catholique.

L'abbaye a eu son horloge en 1548.

N'oublions pas non plus les cloches de Pâques de notre enfance, qui rentraient de Rome le Samedi Saint, après un silence que ne troublaient que les crécelles des enfants de chœur.

Les dîmes.

Les dîmes sont un impôt ecclésiastique. On en parle déjà dans la Bible. Elles devaient servir à subvenir aux besoins matériels des prêtres, à l'entretien et la création de lieux de culte, à venir en aide aux pauvres, aux malades, qui ne pouvaient satisfaire eux-mêmes à leur propre subsistance. Le marguillier était aussi partiellement payé sur la dîme. Charlemagne, par le capitulaire de Herstal, en 779, devait les remettre en vigueur.

Comme la vie religieuse, en nos régions, avait été l'oeuvre de l'abbaye, c'est elle qui en fut le premier bénéficiaire; la paroisse, le chapitre, devaient intervenir dans son partage ensuite.

En principe, elle représente un dixième de la récolte. La grosse dîme frappait les grains. La menue dîme concernait les foins, pois, chanvres, lins, porcelets, poulets, laines, agneaux, pommes, poires, fruits, navets, légumes. Le gros cheptel (bovins, équidés) et les bois furent libérés de cet impôt au XVIIe s. Les dîmes noales provenaient des terres nouvellement cultivées.

Quelques temps avant les récoltes, la perception de la dîme était mise à l'enchère. La passée, annoncée au prône et par voie d'affiche, se faisait en public. Le plus offrant en devenait acquéreur.

La dîme était territorialement divisée en trois cantons ou quartiers, hors des murs de l'abbaye. Le premier quartier représentait les terrains situés à l'Ouest du Laubacq (Lobiseul), le deuxième quartier la superficie à l'Est du Laubacq, le dernier quartier se trouvait au Sud de la Sambre.

Le candidat acquéreur (fermier = celui qui voulait prendre la dîme à ferme) pouvait se faire une idée du rendement espéré après une visite aux champs.

Tout le dîmage de Lobbes appartient à l'église, le tout se passe de trois ans en trois ans, par le consentement de trois membres: l'abbé, le chapitre St Ursmer, la communauté de Lobbes. Le curé doit intervenir dans l'affermage des dîmes, mais il en est souvent écarté par l'abbé.

L'obtenteur de la dîme devait fournir caution, on l'appelait dîmier et on donnait le nom de "cacheurs" à ses aides. La perception se pratiquait en plein champ, à côté de la récolte, ou dans la grange.

Les grains de la dîme étaient engrangés dans la grange aux dîmes de l'abbaye, dans leur entièreté.

Le produit des menues dîmes revenait au dîmier, c'était son bénéfice.

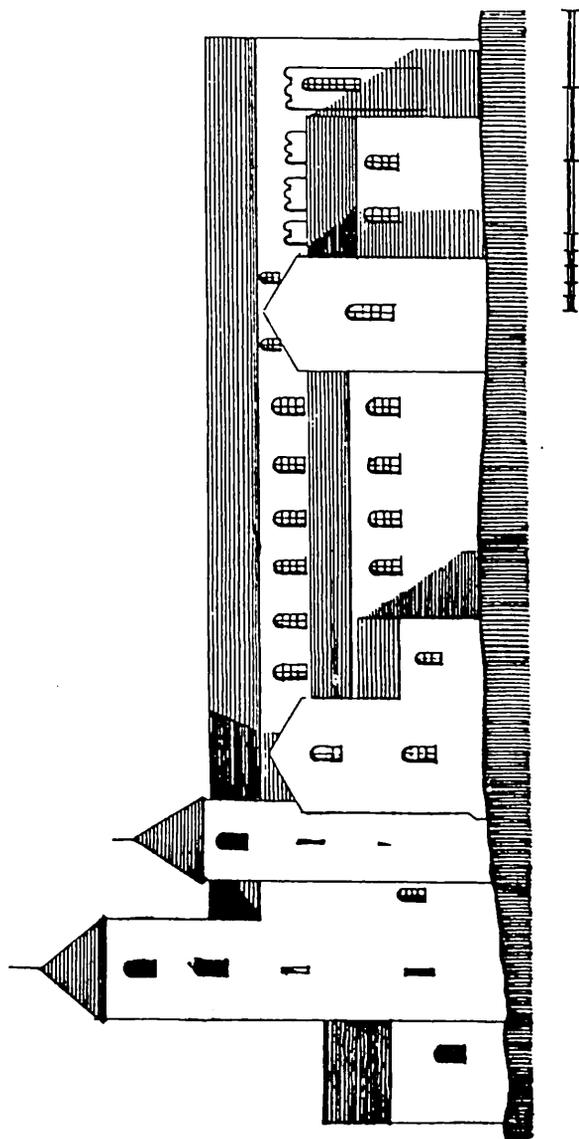
Quand tout était rentré dans la grange, on remettait aux batteurs, ainsi qu'aux voituriers et aux "cacheurs" leurs salaires en grains, en argent, en paille ou en fourrage.

Le dîmier trouvait difficilement à écouler tous ces produits sur place, l'excédent devait se vendre à Thuin.

Les abbayes étaient soumises à la dîme du prince-évêque.

Au XVII^e s l'abbaye s'attribuait rarement la plus grande partie des dîmes. Le concile de Trente était tout neuf et les pouvoirs veillaient à ce que les curés soient mieux rémunérés, vu qu'on leur demandait plus de connaissances et de conscience dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Dans la suite l'abbaye s'est efforcée, par tous les moyens, de tirer le maximum possible de ses paroisses. En 1740, l'abbé jouit de toutes les dîmes.



Eglise St Ursmer d'après une restitution de S.Brigode

En 1796, après la ruine de l'abbaye, le curé touche encore la dîme suivante: 1/2 muid de froment - 1/2 muid de seigle - 1 muid d'épeautre - 1 muid d'avoine et 51,5 écus.

Les Archives de l'Etat à Mons conservent deux pièces intéressantes:

- 1°. Dans le cartulaire 115, un record du 01/08/1708 relatif au louage perpétuel de la dîme de Lobbes au profit du monastère pour 700 livres de 10 patards argent de Liège. Les dîmiers se plaignent du rendement de la dîme, sérieusement diminué parce que des propriétés de l'abbaye louées en sont exemptes. En outre, ils doivent livrer un taureau et un verrat reproducteurs pour le service de la communauté (l'abbaye cède son droit de banalité, son monopole d'équipement collectif moyennant redevance). Les 700 livres sont payables à la St André (le 30 novembre. La dîme était sujette à modération pour foudre, dommages de guerre ou stérilité, lorsque les dégâts étaient notables. Les contestations devaient être réglées devant les administrateurs des biens de l'église paroissiale.
- 2°. Offre d'enchérissement des dîmes, du 25/05/1694, pour prendre cours à la St Jean Baptiste (le 24 juin) c'est ce document qui nous apprend que le troisième quartier s'étend au Sud de la Sambre.
- 3°. Quelques renseignements proviennent de la "Monographie de LEERNES" par Gosseries.

A. WERION